

| | |
|--|---|
| Département de Loire-Atlantique | République Française |
| COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON 2, Bd de la Loire 44260 SAVENAY | Décision n° 39 / 2023 DIRECTION : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TOURISME SERVICE REFERENT : FINANCES |

DECISION DU PRESIDENT
CESSATION DE FONCTION D'UN REGISSEUR MANDATAIRE
SUPPLEANT POUR LA SOUS REGIE DE RECETTES
POUR L'OFFICE DE TOURISME ESTUAIRE ET SILLON
BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE ST-ETIENNE-DE-
MONTLUC
(70008 sous-régie 7081 : Provisoire)

Le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22,

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics,

Vu la délibération n° 3-2020 du 16 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Président et lui donnant délégation pour fixer les indemnités de responsabilité au titre des régies constituées,

Vu la décision n° 35-2017 instituant une sous régie de recettes auprès du service Développement Economique – Tourisme pour l'encaissement de produits liés à l'activité touristique sur le site de l'Office de Tourisme de St Etienne de Montluc,

Vu la décision n° 38-2023 clôturant cette sous régie de recettes,

Vu la décision n° 34-2021 du 30/07/2021 nommant Alex HUMEAU sous régisseur de la sous régie de recettes auprès du service finances auprès du service Développement Economique – Tourisme pour l'encaissement de produits liés à l'activité touristique sur le site de l'Office de Tourisme de St Etienne de Montluc,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 12 juin 2023,

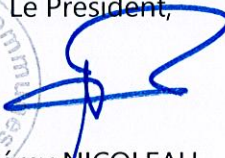
ARRETE


Article 1 – Il est mis fin aux fonctions d'Alex HUMEAU, sous régisseur de la sous régie de recettes auprès du service finances auprès du service Développement Economique – Tourisme pour l'encaissement de produits liés à l'activité touristique sur le site de l'Office de Tourisme de St Etienne de Montluc.

Article 2 – Le Président et le Comptable des Finances Publiques assignataire de la Communauté de communes Estuaire et Sillon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 – Le présent acte annule et remplace les précédents.

Fait à Savenay, le 13 juin 2023

Le Président,

Rémy NICOLEAU



Signature du régisseur de recettes de la régie principale de l'OT, précédée de la formule manuscrite
« Vu pour acceptation » Solène SARRADIN

Date 22-06-2023

Signature



Vu pour acceptation

Signature du mandataire suppléant de la sous régie du Bureau de St Etienne, précédée de la formule
manuscrite Alex HUMEAU

« Vu pour acceptation »

Date

Signature

ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

26 JUIN 2023

ET MISE EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 26 JUIN 2023

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU